



INSTANCES À VENIR

-apd **PROCHAINE APD** : La réunion mensuelle se tiendra le **mardi 12 janvier, à 13 h 30**, au Centre Antique. On y discutera entre autres des prochaines élections. Notez que seules les personnes qui se seront inscrites **avant 16 h le jeudi 7 janvier** seront libérées pour y participer.

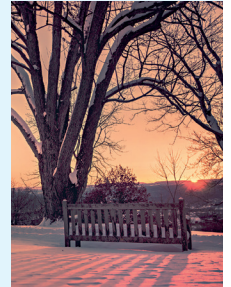
-apd
CSDM **UNE RÉUNION EXTRAORDINAIRE DE L'APD-CSDM** est également convoquée après la réunion mensuelle du 12 janvier, vers 14 h 35, où l'on abordera le plan d'action pour la phase 4. La convocation et l'ordre du jour seront livrés lundi prochain.

-aun **UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UNITÉ DE NÉGOCIATION CSDM** aura lieu le jeudi 14 janvier, à 17 h, au Théâtre Saint-Denis. Plus de détails seront communiqués dans le prochain *BIS*.

LA CSDM COUPE ENCORE

L'article de la page 2 illustre bien les coupes qu'effectue la CSDM dans le matériel didactique, qui ont un effet direct sur la réussite des élèves. À lire!

L'AIR DU TEMPS



2016 TOUJOURS EN LUTTE !

À la fin de l'année, nous nous sommes laissés avec une certaine amertume de ne pas pouvoir amorcer nos vacances avec, en poche, des ententes de principes sectorielle et intersectorielle satisfaisantes. Depuis notre dernière communication, les négociations avec le gouvernement ont passablement bougé. En effet, notre très grande mobilisation et notre solide détermination sans précédent ont favorisé le rassemblement des conditions que nous avons exigées pour un retour à la table sectorielle. La Fédération autonome de l'enseignement a donc accepté l'invitation du gouvernement à revenir à la table de négociation le 16 décembre, après une pause de plusieurs semaines.

Dans l'intervalle, une entente de principe sectorielle est intervenue entre les enseignants de la Fédération des syndicats de l'enseignement et le CPNCF¹ et une entente de principe intersectorielle a été conclue entre le Front commun et le Conseil du trésor. Ces ententes de principe devront maintenant être présentées à leurs membres, qui décideront ou non de les entériner.

EN CONTINUITÉ

De notre côté, nous continuons à négocier sur la base de nos propres demandes et priorités, liées entre autres à la réalité montréalaise. Nous désirons prendre le temps nécessaire pour que notre contrat de travail permette d'améliorer le quotidien des enseignantes et des enseignants et de donner aux élèves l'accès aux ressources et aux services dont ils ont besoin. C'est pourquoi, après quelques jours de négociation intense qui se sont tenus avant le congé des Fêtes, d'un commun accord, le CPNCF et la FAE ont décidé de reporter la poursuite des travaux de négociation sectorielle en janvier 2016, comme en fait état le communiqué émis par la FAE².

PAS D'ENTENTE À RABAIS

Je le réitère, nous sommes déterminés à nous battre pour redonner à l'école publique la place qu'elle doit occuper dans une société comme la nôtre. Aussi, nous défendrons ardemment cette cause, notamment en négociant une convention collective qui serait le reflet du respect et de la reconnaissance de notre profession, mais également de l'importance que l'on devrait accorder à l'école publique. Bref, une convention qui nous ressemble. Nous ne négocierons pas une entente de principe à rabais.

— 18 BIS

Du côté intersectoriel, si l'on ne tient pas compte des montants forfaitaires, non substantiels soit dit en passant, et des relativités salariales, qui traitent de manière inéquitable les enseignantes et les enseignants, la proposition soumise par le Conseil du trésor, identique à celle qui a mené à l'entente de principe avec le Front commun, prévoit une augmentation salariale de 5,25% sur cinq ans. Ce n'est certainement pas avec cette augmentation que nous pourrions rattraper le retard salarial et combler la perte de notre pouvoir d'achat de 4,5% accumulée depuis 2004!

MÊME TRAJECTOIRE

Nous amorçons donc cette année avec la même combativité dont nous avons fait preuve tout au cours de l'année dernière. Ceci dit, nous allons devoir continuer à faire preuve de solidarité et réitérer notre détermination par notre constante mobilisation.

À la suite de la tenue du Conseil fédératif de négociation (CFN) de jeudi et vendredi, vous serez conviés à une réunion extraordinaire de l'Assemblée d'unité de négociation CSDM, le 14 janvier, où nous vous présenterons un bilan de la situation. Ensemble, nous déciderons des suites que nous voulons donner à notre plan d'action et de mobilisation nationale.

En attendant, je vous souhaite une année prospère dans la poursuite et la réalisation de nos objectifs. Santé et bonheur!

●
Catherine Renaud, présidente

1. Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones.
2. Disponible dans le site Internet de l'Alliance et affiché au babillard syndical.

LA CSDM COUPE ENCORE

Malgré le discours officiel, les dernières coupes dans les budgets des écoles ont des effets directs sur les services aux élèves. À la suite des plus récentes restrictions budgétaires imposées aux commissions scolaires par le gouvernement libéral de Philippe Couillard, la Commission scolaire de Montréal (CSDM) a aussi décidé de diminuer, de façon importante, le montant par élève accordé aux écoles pour l'achat de matériel didactique. Les tableaux ci-dessous démontrent que la CSDM a effectivement fait des compressions budgétaires qui auront un impact sur les élèves du secteur de la formation générale des jeunes (FGJ). On y indique les montants accordés aux écoles primaires et secondaires, selon le type de classe, en vertu des normes de décentralisation budgétaire établies par la Commission. Ces chiffres montrent qu'on assiste à des restrictions importantes dans les montants octroyés pour le matériel didactique depuis l'année scolaire 2011-2012. Les coupes les plus importantes ayant été effectuées entre l'année dernière et cette année.

En plus de l'impact que ce manque de matériel didactique aura sur la réussite des élèves, cette décision de la CSDM restreint la possibilité pour les profs de choisir le matériel approprié pour enseigner en toute

autonomie professionnelle. Sans compter que nous devons, en plus de notre tâche déjà trop lourde, produire le matériel pédagogique que l'école ne pourra plus nous fournir, et ce, dans un contexte budgétaire où même le papier nécessaire pour photocopier les documents à remettre à nos élèves est rationné par les directions d'établissement. Tout ça parce que la CSDM choisit d'appliquer bêtement les mesures d'austérité imposées par Québec pour contribuer docilement à l'atteinte du déficit zéro. Tout ça, nous insistons, au détriment du devoir de fournir le matériel pédagogique adéquat dans nos classes. C'est déplorable et symptomatique des choix politiques du MEESR de décentraliser des pouvoirs vers les commissions scolaires en laissant à l'appareil administratif le soin de couper là où il le veut. Cette décision de restreindre l'accès des élèves à du matériel didactique adéquat est une autre preuve que nos gestionnaires sont déconnectés de la réalité et des besoins des profs et de leurs élèves. Honteux!

●
Martin Bibeau, vice-président
Jean-François Audet, conseiller

NORMES DE DÉCENTRALISATION — MATÉRIEL DIDACTIQUE BUDGET CSDM

SECTEUR	NIVEAU	TYPE D'ÉLÈVES	MONTANT PAR ÉLÈVE			DIMINUTION TOTALE DEPUIS 2011-2012
			2011-2012	2014-2015	2015-2016	
RÉGULIER	PRÉSCOLAIRE	4 ans	27,32 \$	25,88 \$	21,86 \$	-20,0 %
		5 ans	53,57 \$	50,75 \$	42,87 \$	-20,0 %
		Accueil et francisation	53,57 \$	50,75 \$	42,87 \$	-20,0 %
		Difficulté	53,57 \$	50,75 \$	42,87 \$	-20,0 %
		Handicap léger	53,57 \$	50,75 \$	42,87 \$	-20,0 %
		Handicap lourd	53,57 \$	50,75 \$	42,87 \$	-20,0 %
	PRIMAIRE	Régulier	42,73 \$	34,37 \$	29,03 \$	-32,1 %
		Accueil et francisation	42,73 \$	40,48 \$	34,19 \$	-20,0 %
		Difficulté	64,59 \$	61,19 \$	51,69 \$	-20,0 %
		Handicap léger	64,59 \$	61,19 \$	51,69 \$	-20,0 %
		Handicap lourd	64,59 \$	61,19 \$	51,69 \$	-20,0 %
	SECONDAIRE	Régulier	67,89 \$	60,60 \$	56,16 \$	-17,3 %
		Accueil et francisation	67,89 \$	66,97 \$	62,07 \$	-8,6 %
		Difficulté	91,22 \$	89,98 \$	83,39 \$	-8,6 %
		Handicap léger	91,22 \$	89,98 \$	83,39 \$	-8,6 %
		Handicap lourd	91,22 \$	89,98 \$	83,39 \$	-8,6 %

NORMES DE DÉCENTRALISATION — MATÉRIEL DIDACTIQUE BUDGET CSDM

SECTEUR	NIVEAU	TYPE D'ÉLÈVES	MONTANT PAR ÉLÈVE			DIMINUTION TOTALE DEPUIS 2011-2012
			2011-2012	2014-2015	2015-2016	
EHDA	PRÉSCOLAIRE	4 ans	27,32 \$	26,43 \$	21,86 \$	-20,0 %
		5 ans – Difficulté	74,19 \$	71,77 \$	42,87 \$	-42,2 %
		5 ans – Handicap léger	74,19 \$	71,77 \$	42,87 \$	-42,2 %
		5 ans – Handicap lourd	74,19 \$	71,77 \$	42,87 \$	-42,2 %
	PRIMAIRE	Difficulté	84,78 \$	82,02 \$	51,69 \$	-39,0 %
		Handicap léger	84,78 \$	82,02 \$	51,69 \$	-39,0 %
		Handicap lourd	84,78 \$	82,02 \$	51,69 \$	-39,0 %
	SECONDAIRE	Difficulté	100,67 \$	97,39 \$	83,39 \$	-17,2 %
		Handicap léger	100,67 \$	97,39 \$	83,39 \$	-17,2 %
		Handicap lourd	100,67 \$	97,39 \$	83,39 \$	-17,2 %

VERS LA PRÉVENTION AVEC DES CRAMPONS

L'hiver est à nos portes et les conditions de la chaussée glissante nous incitent à prendre des précautions pour éviter des chutes et blessures possiblement graves. Les risques sont d'autant plus élevés pour le personnel enseignant appelé à assurer la surveillance dans les cours de récréation. Pour une troisième année consécutive, la CSDM décide de recourir aux crampons comme équipement de protection simple et efficace, **lorsque les conditions le requièrent**. L'Alliance stipule que cette mesure de sécurité ne doit toutefois pas faire en sorte que les membres soient menacés de mesures disciplinaires à défaut de porter les crampons.

À la suite d'une consultation effectuée par la CSDM, dont les résultats ont été présentés aux membres de l'Alliance siégeant au sein du Comité paritaire santé et sécurité au travail (CPSST), et à la suite des échanges qui en ont découlé, certaines recommandations ont été émises, notamment que chaque direction d'établissement :

- doit disposer d'une paire de crampons par enseignant qui, en principe, a déjà été distribuée, dans le but de diminuer les risques de chutes. Chaque enseignant pourra l'utiliser pour toute situation dangereuse, chaque fois que le climat le requiert, pour ses périodes de surveillance dans la cour d'école et pour ses déplacements entre l'école et la maison. Cet équipement sera remis à l'école à la fin de l'hiver ;
- doit prévoir une station sécuritaire près des portes, munie d'une chaise afin de faciliter l'installation et le retrait des crampons.

Nous incitons tous les membres à prendre les mesures les plus appropriées, y compris le port des crampons, pour préserver leur intégrité physique. Il en va de notre sécurité et de notre responsabilité individuelle. En cas de difficulté dans l'application de cette mesure préventive, veuillez prendre contact avec les soussignés.

●
Josée Tétreault, membre du CA
Louis Cousineau, conseiller

RAPPEL COLLECTE DES BESOINS POUR LES ÉLÈVES À RISQUE ET HDA

Le comité-école EHDAA a jusqu'au 26 janvier pour faire des recommandations à la direction sur les besoins de l'école relativement aux élèves à risque et HDA. Votre direction devra transmettre ces recommandations en ligne à la commission scolaire, sur le formulaire de collecte des besoins prévu à cette fin, **au plus tard le 27 janvier**. Vous trouverez dans le site de l'Alliance un modèle de ce [formulaire](#).

Bonne collecte!

●
Carmen Palardy, conseillère

ÉDUCATION DES ADULTES 4^e ASSEMBLÉE DE PLACEMENT



Nous vous rappelons que la 4^e assemblée de placement de l'année 2015-2016 à l'éducation des adultes (EDA) aura lieu **ce samedi 9 janvier** à la cafétéria de l'école Père-Marquette.

Pour plus de détails, consultez le [BIS](#) numéro 14 du 23 novembre 2015.

●
Chantal Forcier, conseillère

FORMATION SYNDICALE

FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES— CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

— FGJ

La formation portant sur la Convention de gestion et de réussite éducative (CGRE) et les autres documents qui y sont associés, notamment le plan de réussite et la convention de partenariat, aura lieu **le 21 janvier prochain**. On y présentera les impacts du mode de gestion par résultats sur le quotidien des enseignantes et enseignants.

Diverses informations seront transmises aux personnes présentes, notamment sur le processus de participation des enseignantes et enseignants, sur le contenu des documents et leur adoption dans chacun des établissements ainsi que sur le pouvoir d'influence des professeurs.

Cette formation, avec libération syndicale, se tiendra **le jeudi 21 janvier 2016 de 9 h à 15 h 15**. Un dîner sera servi. Pour permettre la libération des participants, les inscriptions doivent être transmises **avant 16 h le jeudi 14 janvier**, en utilisant le [formulaire](#) en ligne dans le site de l'Alliance. Pour de plus amples renseignements, contacter Fanny Pante au 514 383-4880, poste 238.

DÉLÉGUÉS 201

— TOUS LES SECTEURS

Les personnes déléguées ont un rôle important, pour ne pas dire primordial, afin d'assurer le suivi des décisions des différentes instances de l'Alliance et de maintenir une vie syndicale dynamique dans les établissements. Mais ce rôle n'est pas de tout repos, tout le monde le sait.

Comment faire pour mobiliser les collègues, pour trouver les réponses aux questions, pour soutenir nos consœurs et confrères dans leurs demandes et leurs interrogations? C'est à toutes ces questions que l'on répondra lors de la session de formation *Délégués 201*. Cette formation s'adresse à celles et ceux qui sont présentement délégués dans leur établissement.

La session de formation, avec libération syndicale, se tiendra **le mardi 26 janvier 2016 de 9 h à 15 h 15**, au secrétariat de l'Alliance. Un dîner sera servi à 12 h 15.

Pour permettre la libération des participants, les inscriptions doivent être transmises **avant 16 h le mardi 19 janvier**, en utilisant le [formulaire](#) en ligne dans le site de l'Alliance. Pour de plus amples renseignements, contacter Fanny Pante au 514 383-4880, poste 238.

●
Elaine Bertrand, vice-présidente

FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES RAPPEL — LISTE DE PRIORITÉ CONTRAT DES 100 DERNIERS JOURS

— FGJ

L'affichage pour la majorité des contrats pour les 100 derniers jours aura lieu du vendredi 8 janvier (18 h) au mardi 12 janvier (12 h).

●
Monique Decelles, conseillère

MARIE-ROLLET — SAINT-JEAN-VIANNEY**FUSION FORCÉE, ENVERS ET CONTRE TOUS**

Le plan triennal d'immobilisation a été adopté par le Conseil des commissaires de la CSDM le 16 décembre dernier. La fusion des écoles Marie-Rollet et Saint-Jean-Vianney était l'une des propositions de ce plan d'immobilisation.

Dans un ultime effort pour stopper le projet de fusion, les présidences des deux conseils d'établissement (CE), accompagnées d'un enseignant de l'école Saint-Jean-Vianney, ont été reçues en audience par le Conseil des commissaires.

Les présidences, Isabelle Breton, de Marie-Rollet, et Aziz Tabah, de Saint-Jean-Vianney, ont clairement exposé l'opposition de leur CE respectif au projet de fusion et proposé un projet de partenariat comme alternative. Ils ont aussi questionné les commissaires pour savoir si la fusion des deux écoles était une condition pour l'agrandissement de Saint-Jean-Vianney et ce qu'il adviendrait de l'école Marie-Rollet si l'agrandissement se réalisait. Patrick Foisy, enseignant de Saint-Jean-Vianney, qui représentait le personnel des deux écoles, a également fait valoir que les membres du personnel ne voyaient aucun avantage à la fusion, tant pour la répartition des ressources que pour l'autonomie perdue au CPEPE et au CE. L'enseignant a aussi très fermement averti la CSDM de ne plus remettre en cause l'autonomie professionnelle des profs. La CSDM avait effectivement critiqué les approches pédagogiques pour justifier le taux d'échec élevé à Saint-Jean-Vianney. « Les enseignants de mon école, comme ceux de Marie-Rollet, n'ont pas digéré les arguments démagogiques concernant le taux de réussite des élèves de leur école. Donnez-moi une seule raison pour laquelle le taux de réussite grimperait en flèche si la fusion se réalisait », d'affirmer M. Foisy.

Sans égards aux questions des parents, à la proposition de partenariat ni à l'opposition des deux CE quant à la fusion, la présidente de la CSDM



Isabelle Breton, présidente du CE de Marie-Rollet, Aziz Tabah, président du CE de Saint-Jean-Vianney, et Patrick Foisy, enseignant de Saint-Jean-Vianney. (Photo Yves Parenteau)

n'a jamais daigné répondre aux présidences. Elle s'est contentée de répliquer à notre collègue Patrick Foisy que ses propos n'avaient pas leur place dans une telle instance et que la CSDM allait continuer de traiter des questions pédagogiques.

Les commissaires ont par la suite adopté la proposition de fusion en ajoutant l'insulte à l'injure, puisque parmi les considérants préalables à la proposition de fusion on retrouvait : « Considérant la position des deux conseils d'établissement... ».

Les parents et les membres du personnel venus appuyer leurs porte-parole en audience sont repartis furieux d'autant de mépris.

● Nathalie Tremblay, personne-ressource au CA
Yves Parenteau, conseiller.

Souhaitons-nous une année 2016
empreinte de solidarité, de justice
et d'équité sociale.

REFUSONS
L'AUSTÉRITÉ

— ALLIANCE
DES PROFESSEURS
ET PROFESSEURS
DE MONTRÉAL —

▲ Publicité du temps des Fêtes produite par l'Alliance pour le magazine L'itinéraire, L'aut'journal et les revues À Bâbord! et Relations.

Le BIS est publié chaque semaine par le Service des communications

Coordination : Annie Favreau • Éditique : Marie-France Beaucher • Impression : Réjean Allie

8225, boul. Saint-Laurent, Montréal (Québec) H2P 2M1

Téléphone : 514 383-4880 • Télécopieur : 514 384-5756

— ALLIANCE
DES PROFESSEURS
ET PROFESSEURS
DE MONTRÉAL —

